Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212202766-20260331-DEL_19_31032026-DE

Commune de Saint-Bihy (Côtes d'Armor)

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 mars 2026

Nombres de membres :

- *En exercice : 11*
- *Présents : 11*
- *Absent(s) : 0*
- *Ayant donné procuration : 0*
- *Votants : 11*

Date de la Convocation: 25/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un du mois de mars à dix-neuf heures zéro minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Bihy, sous la présidence d'Olivier Mérot - Maire.

Étaient présents :

MÉROT Olivier - Maire
TESSON Éric - 1er adjoint
GRANGIENS Valérie - 2ème adjointe
LE ROY Jean-Pierre - 3ème adjoint
HENRY Claudine
LE HÉGARAT Yvon
PENNORS Dominique
GUÉNÉGOU Catharina
COSSON Nathalie
BERTHOUD Jérôme
POSTOLLEC Marine

Absents excusés : sans objet

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de onze membres.

DCM N°19 – 31/03/2026 : Réalisation d'un emprunt pour l'acquisition de la maison route des marronnies

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'acquisition de la maison route des marronniers, le conseil municipal a retenu l'offre proposée par le CMB. L'offre étant valable pour une durée de 15 jours, une actualisation a été sollicitée, la signature de l'acte authentique étant imminente.

L'offre de prêt émanant du CMB représente les caractéristiques suivantes :

Montant : 145 000 €
Durée 180 mois
Taux révisable : 3.1780% - Taux effectif global : 3.1939% l'an
Périodicité : trimestrielle
Amortissement linéaire
Index : EURIBOR 3 MOIS I.PREFIX
Marge : 1.0700%

Il convient d'autoriser le maire à signer l'offre de prêt dans le cadre de cet emprunt.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Considérant que dans le cadre de l'investissement projeté plusieurs établissements financiers ont été mis en concurrence;

Considérant que la proposition formulée par le Crédit Mutuel de Bretagne est économiquement la plus avantageuse;

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212202766-20260331-DEL_19_31032026-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de contracter un prêt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne d'un montant total de 145000 €;
- Autorise le maire à signer l'offre de prêt du Crédit Mutuel de Bretagne aux conditions précisées suivantes ainsi que tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ce contrat

Montant : 145 000 €
Durée 180 mois
Taux révisable : 3.1780% - Taux effectif global : 3.1939% l'an
Périodicité : trimestrielle
Amortissement linéaire
Index : EURIBOR 3 MOIS I.PREFIX
Marge : 1.0700%

Nombre de votants : 11	*Contre : 0*
Pour : 11	*Abstention : 0*

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie Cosson

Le Maire,

Olivier Mérot

MAIRIE DE SAINT-BRIEUC (Côtes d'Armor)